SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Présences :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Gouin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1242-2018

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. **Adoption des procès-verbaux**

1243-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des séances:

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

4.1.1. Séance régulière du 20 août 2018

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

N0.	DE	A	DESCRIPTION
2018-0039	COPH	Conseil municipal	Demandes - Nouveau Monde Graphite
2018-0040	Catherine Haulard	COPH	Accusé de réception
2018-0041	ZEC Collin	Conseil municipal	Demande intervention - Espèces envahisantes cours d'eau
2018-0042	Municipalité St-Côme	Conseil municipal	Entente préventionniste - Annulation
2018-0043	Élections Québec	Catherine Haulard	Élections provinciales - 1er octobre 2018
2018-0044	MDDELCC	Catherine Haulard	Demande de modification - Extraction minerai
2018-0045	MSP	Catherine Haulard	Demande de paiement 4,860.63 (retenue)
2018-0046	Ass. Hockey mineur St-Gabriel	Catherine Haulard	Demande autorisation pont payant - 5 octobre 2018

5. <u>Trésorerie</u>

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

1244-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	165,836.28$
5.1.2.	Salaires	111,010.30$
5.1.3.	Paiement automatiques	171,216.31$
5.1.4.	Comptes à payer	250,772.86$
		698,835.75$

Représenté par les chèques #17493 à #17625.

Adopté à l'unanimité

5.2. MAMOT – Déficit cumulé

1245-2018

ATTENDU qu'une partie des travaux d'amélioration du réseau routier 2018 ont été admis au programme TECQ 2014-2018 par le M.A.M.O.T. pour un montant de 603,912$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux d'amélioration du réseau routier 2018 sont déjà prévus au règlement d'emprunt 629-2018 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 1219-2018 qui stipule que :

«Il est résolu d'autoriser l'application du volet réseau routier de l'enveloppe TECQ 2014-2018 au g/l 01-381-47-000 (Revenus – Fond général) lors de sa réception.»

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

DE CONFIRMER que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints prévoit terminer l'année fiscale 2018 avec un surplus cumulé, si toutes les approbations sont reçues par le MAMOT (TECQ 2014-2018) à défaut de quoi, un règlement d'emprunt sera adopté en 2019 tel que prévu par la loi.

Adopté à l'unanimité

5.3. ATELIER URBAIN

1246-2018

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu :

D'autoriser une dépense de 4,450$ + taxes pour les services professionnels au département d'Urbanisme et du développement économique et appliquer 50% au g/l 02-470-00-141 et 50% au g/l 02-610-00-141.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Camping municipal

1247-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu :

D'APPROUVER l'achat de 2 laveuses et 2 sécheuses commerciales, le tout tel que décrit à la soumission Q-20180824-01 en pièce-jointe, à l'entreprise Harco, au montant de 4,666 $ + taxes et appliquer la dépenses aux immobilisations Camping municipal g/l 58-219-00-032.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Rue Brassard – Aqueduc et Égouts

1248-2018

ATTENDU QUE la Municipalité à prévu un montant de 150,000$ à l'enveloppe TECQ 2014-2018 pour la mise aux normes d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égouts sur une partie de la rue Brassard.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

DE MANDATER la firme GBI pour :

Plans et devis	12,600$
Demande de c.a.	2,500$
Certificat de conformité	1,000$

Le tout selon les conditions énumérées à l'offre de services en annexe, au montant de 16,100$ plus taxes à être appliqué au g/l 58-219-00-033 et à la TECQ 2014-2018.

Adopté à l'unanimité.

5.6. Réclamation

1249-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation concernant des dommages à un véhicule au montant de 412.21$.

CONSIDÉRANT qu'après vérifications, la responsabilité de la Municipalité est manifeste.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver le paiement de 412.21$ à M. Daniel Mercier.

Adopté à l'unanimité.

5.7. Réclamation

1250-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation concernant des dommages à un véhicule au montant de 249.25$.

CONSIDÉRANT qu'après vérifications, la Municipalité n'est pas responsable.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la réclamation de 249.25$ à Mme Marie Ève Lemieux.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7271-56-9350 - Demande de dérogation mineure

1251-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 431, rue Ménard, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment accessoire ayant une superficie de 1600p² au lieu de 1200 p², ayant des murs de 16 pieds de hauteur, au lieu de 10 pieds, ayant une hauteur totale supérieure à 16.4 pieds et à celle de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut construire le garage afin d'entretenir la machinerie commerciale de l'entreprise Jocelyn Bazinet excavation et pour y faire la maintenance, réparation, etc;

CONSIDÉRANT QUE le zonage de la propriété est un zonage résidentiel de faible densité (zone Ra-2) et que ce type d'activité n'y est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure et considère que la demande est irrecevable car le garage servirait à des fins commerciale et que le zonage ne le permet pas.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle
Il est résolu

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 53 CCU 2018 étant donné que le Règlement 580-2015, Article 2, n'autorise pas les demandes de dérogations mineures concernant les usages et d'autoriser le remboursement de la demande de dérogation mineure au demandeur.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7879-49-7509 - Demande de dérogation mineure

1252-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 110, ch. du Parc, a déposé une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'une habitation à 2.01 mètres (6.59 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-1) au règlement sur les PIIA # 400-1998;

CONSIDÉRANT QUE le département de l'urbanisme a constaté, par des photos, que des travaux non conforment de l'habitation avaient été effectués après 2005, et ce sans permis. Le certificat de localisation de 2014 démontre que la partie agrandie se situe à 2.65 mètres (8.69 pieds) de la limite de propriété arrière. Les nouveaux propriétaires ne connaissaient pas ce fait et la demande concerne l'acceptation de cette non-conformité ;

CONSIDÉRANT QUE si cette situation est acceptée, les propriétaires aimeraient agrandir cette partie de bâtiment afin d'agrandir la cuisine. Cet agrandissement serait à 2.01 mètres (6.59 pieds) de la limite arrière;

CONSIDÉRANT QUE ni l'arpenteur géomètre, ni le notaire ont constaté l'infraction;

CONSIDÉRANT QUE le voisin arrière concerné par la dérogation est le Gouvernement du Québec et qu'il s'agit d'un très grand terrain boisé vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande majoritairement au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 54 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 8175-77-6030 – Demande de dérogation mineure

1253-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 3321, chemin de St-Ignace Nord a déposé une demande de dérogation mineure concernant un spa installé en cour avant, ce qui contrevient à l'article 6.5-8 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir une lettre aux propriétaires le 12 juin les informant que le spa n'était pas situé à un endroit conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet la municipalité a constaté que le spa était toujours en place, et qu'une grande galerie (terrasse) avait été construite à proximité du spa, sans permis ;

CONSIDÉRANT QUE la situation de la galerie a été régularisée par l'émission d'un permis ;

CONSIDÉRANT QUE il semble y avoir d'autres endroits possible sur la propriété pour installer le spa ;

CONSIDÉRANT QUE le spa est situé à ± 10m de la voie de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle
Il est résolu

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 55 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 6574-41-9862 – Demande de dérogation mineure

1254-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 825 ch. du Lac-de-la-Dame a déposé une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de l'habitation à 13 mètres (42.65 pieds) des limites de propriété arrière et avant, au lieu de 15 mètres, ce qui contrevient aux articles 7.14.5 et 7.14.7 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QU'une galerie couverte est déjà acceptée et est existante ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne d'isoler une véranda ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de voisin à proximité et que la situation ne nuira pas à personne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 56 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité

7.6. Secteur Pointe Fine - Mandat

1255 - 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de plusieurs terrains dans le secteur Pointe Fine ;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces terrains ont un potentiel pour le développement du secteur.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

DE MANDATER M. Gaétan Cusson pour la préparation de rapports d'analyses du potentiel et de constructibilité des terrains appartenant à la Municipalité pour présentation et approbation par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion

8.1. Règlement 638-2018 (Chemin Lanoue)

1256-2018

Avis de motion est par les présentes données par Pierre Tardif qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif à la verbalisation de la Rue Lanoue. M. Tardif demande également dispense de lecture du règlement.

9. Adoption des règlements

9.1. Règlement 632-2018 (Gestion des Matières résiduelles)

1257-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement 632-2018**.**

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 635-2018 (Clapet anti retour)

1258-2018

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement 635-2018**.**

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 636-2018 (Animaux de compagnie)

1259-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement 636-2018**.**

Adopté à l'unanimité

10. <u>Loisirs & Parcs</u>

10.1. Brunch des bénévoles

1260-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit qu'il est important de remercier les bénévoles œuvrant dans le milieu communautaire, donnant un soutien aux citoyennes et citoyens de Saint-Michel-des-Saints;

ATTENDU QUE les dépenses reliées à cet évènement ont étés prévues au budget 2018.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle
Il est résolu :

- D'inviter tous les bénévoles impliqués dans le milieu communautaire à Saint-Michel-des-Saints ;
- De tenir un brunch au Chalet du Mont-Trinité le 4 novembre 2018;
- D'appliquer les dépenses reliées à cet évènement, maximum 5,000$ (50% TVQ incluse) au g/l 02-100-00-493 (Réceptions).

Adopté à l'unanimité.

10.2. Pont payant – Maison des jeunes

1261-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu

D'autoriser la demande de Pont payant le 19 juillet 2019 sur la rue Brassard (avant le pont à l'entrée de la Municipalité).

Adopté à l'unanimité.

10.3. Camping municipal – Tarification 2019

1262-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu

D'autoriser une augmentation de 5.5% de la tarification 2019 du Camping municipal.

Adopté à l'unanimité.

10.4. Club Jeunesse – Maison hantée

1263-2018

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu

D'autoriser la participation des employés municipaux au transport (aller/retour) et au montage de la Maison hantée.

Adopté à l'unanimité

11. Travaux publics & Environnement

11.1. Rapiéçage asphalte

1264-2018

ATTENDU QUE la municipalité a demandé le prix au mètre carré pour le rapiéçage d'asphalte à Asphalte Lanaudière et à Pavage LP;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Pavage LP.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu

D'OCTROYER le contrat de rapiéçage, le tout tel que décrit à la soumission du 7 septembre 2018, à Pavage LP, à 22$ (plus taxes) le mètre carré pour 1,216 m^2 et appliquer la dépenses au g/l 02-320-00-521 (Entretien du réseau routier).

Adopté à l'unanimité

12. Sécurité Publique

13. Administration

13.1. Appels d'offres - Mandat

1265-2018

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu :

DE MANDATER Mme Catherine Haulard, Directrice générale, à procéder aux appels d'offres suivants et à présenter les résultats au conseil municipal pour approbation :

- Insectes piqueurs
- États financiers
- Vérification

Adopté à l'unanimité

13.2. Chemin du lac Taureau – Phase I

1266-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport de concept, estimations budgétaires et accompagnement de la firme GBI.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

De mandater M Réjean Gouin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à :

- Entamer les négociations avec certains propriétaires privés pour la cessions de parcelles et/ou de lots pour le nouveau tracé ;
- À demander à la MRC de la Matawinie d'entamer les démarches auprès des ministères concernés pour la cession de parcelles et/ou de lots pour le nouveau tracé.

Adopté à l'unanimité

13.3. Camping et Plage municipal - Baux

1267-2018

ATTENDU QUE le service d'évaluation a révisé à la baisse les évaluations foncières du Camping et de la Plage municipale.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu :

DE DEMANDER à la MRC de la Matawinie de réduire le coût des baux du Camping et de la Plage municipale à partir du 1er janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

13.4. Conseil municipal – Frais de représentations

1268-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise la présence de la conjointe ou conjoint lors d'évènements ou le protocole exige leurs présence tant et aussi longtemps que la dépenses a été au préalable approuvée via résolution du conseil.

Adopté à l'unanimité.

13.5. Pont temporaire St-Ignace (Pont #P-04357)

1269-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

D'AUTORISER Mme Catherine Haulard à signer le contrat de gré à gré 15171022, Dossier 8801-18-0217 avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au montant de 7,856.80$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

13.6. Baie Dominique - Quais

1270-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL accuse réception d'une demande d'installation de quai communautaire résidentiel à Baie Dominique et étudiera les pistes de solutions dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

14. <u>Période de questions</u>

15. <u>Levée de l'assemblée</u>

1271-2018

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à 21h00.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin	Catherine Haulard
Maire	Directrice générale, Trésorière

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS